

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
Syndicat Intercommunal Scolaire
Coin-Sur-Seille/Pornoy-La-Chétive
du Vendredi 10 mai à 18 heures**

En début de séance, il a été fait un point des délégués titulaires et suppléants de Coin-Sur-Seille et Pournoy-La-Chétive

Délégués titulaires Coin-Sur-Seille :

1. FRANCOIS Olivier, Coin-Sur-Seille et Vice-président
2. DIYELANI René, Coin-sur-Seille
3. BRAUN Pierre, Coin-Sur-Seille

4. ANTOINE Dominique, Coin-Sur-Seille a démissionné

Délégués titulaires Pournoy-la-Chétive :

1. DALMARD Franck, Pournoy-la-Chétive
2. KLEIN TERENCE, Pournoy-la-Chétive
3. WERBENEC Jérôme, Pournoy-la-Chétive

4. Emmanuel DA SILVA Président a démissionné en date du 21 mars 2024

Délégués suppléants :

- WOLFF Caroline, Coin-Sur-Seille
- GUILLI Salima, Pournoy-la-Chétive

L'an deux mil vingt quatre, le dix mai à 18h heures, le Syndicat Intercommunal Scolaire, convoqué par le Vice-président, se rassemble en séance

Secrétaire de séance : Franck DALMARD

Etaient présents :

1. DIYELANI René, Coin-sur-Seille
2. FRANCOIS Olivier, Coin-Sur-Seille
3. BRAUN Pierre, Coin-Sur-Seille

4. DALMARD Franck, Pournoy-la-Chétive
5. KLEIN TERENCE, Pournoy-la-Chétive

6. MICHEL Martine, Pournoy-La-Chétive en remplacement de DA SILVA Emmanuel
7. ANDREUCCI Lydia, Coin-Sur-Seille en remplacement d'ANTOINE Dominique

Etaient absents excusés avec procuration :

- WERBENEC Jérôme, Pournoy-la-Chétive a donné procuration à DALMARD Franck

Ordre du jour :

1. Election du Président
2. Election du Vice-président
3. Divers

1. ELECTION DU PRESIDENT(E)

VU le code général des collectivités territoriales,
VU les statuts du S.I.S., et notamment l'article 5 concernant l'élection d'un Président,

Le comité du Syndicat Intercommunal Scolaire, dont les membres ont été désignés par les Conseils Municipaux des Communes de Coin-sur-Seille et de Purnoy-la-Chétive, suite à la démission d'Emmanuel DA SILVA (ancien président du SIS – démissionné le 21 mars 2024) propose en remplacement la candidature de Martine MICHEL

Les résultats des votes sont les suivants :

Nombre de votants : 8
Candidate : **Martine MICHEL**
Nombre de suffrages exprimés : 8
Absentions : 0
Nombre de voix obtenues : 8

Madame MICHEL Martine a déclaré accepter les fonctions et a donc été désignée Présidente

2. ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT(E)

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-10,
VU les statuts du S.I.S., et notamment l'article 5 fixant le nombre de Vice-Présidents,
Après un appel à candidature, le Président a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Vice-Président, conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-7 du CGCT.

Le comité du Syndicat Intercommunal Scolaire, dont les membres ont été désignés par les Conseils Municipaux des Communes de Coin-sur-Seille et de Purnoy-la-Chétive, suite à la démission de ANTOINE Dominique et de FRANCOIS Olivier au poste de vice-président (en date du 9 mai 2024) propose en remplacement la candidature de Lydia ANDREUCCI ;

Les résultats des votes sont les suivants :

Nombre de votants : 8
Candidate : **Lydia ANDREUCCI**
Nombre de suffrages exprimés : 8
Absentions : 0
Nombre de voix obtenues : 8

Madame ANDREUCCI Lydia a déclaré accepter Les fonctions et a donc été désignée Vice-présidente.

Les nouveaux membres du SIS à la date du 10 mai 2024 :

- MICHEL Martine, Purnoy-La-Chétive - Présidente
- ANDREUCCI Lydia, Coin-sur-Seille – Vice-Présidente

- BRAUN Pierre, Coin-Sur-Seille - Titulaire
- DIYELANI René, Coin-sur-Seille - Titulaire
- FRANCOIS Olivier, Coin-Sur-Seille - Titulaire
- WOLFF Caroline, Coin-Sur-Seille - Suppléante

- DALMARD Franck, Purnoy-la-Chétive - Titulaire
- KLEIN TERENCE, Purnoy-la-Chétive - Titulaire
- WERBENEC Jérôme, Purnoy-la-Chétive - Titulaire
- GUILLI Salima, Purnoy-la-Chétive - Suppléante

DIVERS

1. Arrêté DES COMPTES DU SIS à la date du mardi 10 mai 2024

SOLDE COMPTE HELIOS au 10 mai 2024 = **1187.65 Euros**

ANNEE 2023

	REPARTITION 2023	ACOMPTES VERSES 2023	RESTE A PAYER 2023
COIN SUR SEILLE	43 990.19	35 000.00	
POURNOY-LA-CHETIVE	56 009.81	56 009.81	
	100 000.00	91 009.81	
COIN SUR SEILLE		le 30/01/24 4000.00	
COIN SUR SEILLE		Reste à payer CSS 4990.19	Reste à payer CSS 4990.19

Le reste à payer de CSS a été mandaté cette semaine par la commune.

Versement 2023

COIN SUR SEILLE

14 000 + 4 000 + 14 000 + 3000 = 35 000 Euros (manque 8990.19 Euros) sur la totalité 43 990.19

POURNOY LA CHETIVE

14 000 + 4 000 + 16 000 + 3 000 + 7 009,81 = **56 009,81 Euros**

ANNEE 2024

	REPARTITION 2024	ACOMPTES VERSES 2024
COIN SUR SEILLE	En fin d'année 2024	18 000.00
POURNOY-LA-CHETIVE	En fin d'année 2024	32 400.00
		50 400.00

COIN SUR SEILLE :

- 14 000 (fonctionnement)
 - 4 000 (investissement)
 - = **18 000 Euros – VERSÉ**
- L'avance 2400€ de CSS est en instance de règlement.

POURNOY LA CHETIVE :

- 26 000 (fonctionnement)
- 4 000 (investissement)
- 2400 (fonctionnement)
- = **32 400 Euros – VERSÉ**

2. DEMISSION DE LA SECRETAIRE DU SIS

Patricia BIER secrétaire du SIS a démissionné et ne fait plus partie du SIS à compter du 1^{er} mai 2024

Il est proposé que la secrétaire de la commune de Pournoy-La-Chétive **Lauriane GROSSE** assure provisoirement les fonctions de secrétaire du SIS étant déjà avec le logiciel JVS.

Vote POUR : 8

Vote CONTRE : 0

Vote ABSENTION : 0

3. INDEMNITES DES ELUS

Vu le CGCT et notamment les articles L.5211-12, R.5212-1 et R.5214-1 ;

Suite aux demandes de la Présidente et de la Vice-présidente, il n'y aura pas d'indemnités versés aux Elues.

Les membres du Conseil Syndical chargent la Présidente de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents afférents à cette affaire.

POUR : 8

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

4. DELEGATION A LA VICE-PRESIDENTE

La Présidente fait part aux membres du Conseil Syndical des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettant de déléguer à la Vice-présidente, les compétences idem à la Présidente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil Syndical autorise la Présidente, ainsi que la Vice-Présidente, durant la totalité du mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

POUR : 8

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

5. Contrat ATSEM

Le contrat de l'ATSEM Cloé ne sera pas renouvelé suite à son initiative

Les membres du Conseil Syndical chargent la Présidente de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents afférents à cette affaire.

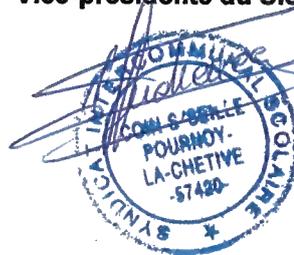
Le compte rendu du Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal Scolaire Coin-Sur-Seille/Pournoy-La-Chétive en date du vendredi 10 mai 2024 est envoyé en Préfecture et à la Trésorerie

Coin-Sur-Seille, le 10 mai 2024

Madame MICHEL Martine
Présidente du SIS



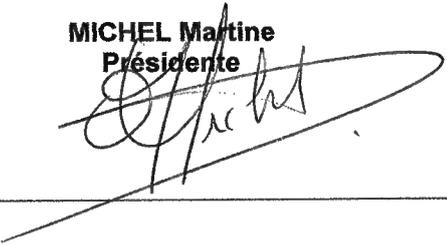
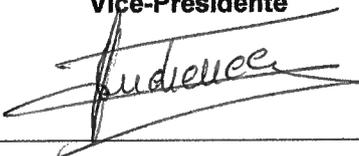
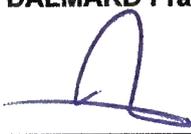
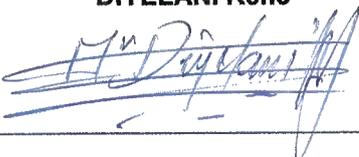
Madame ANDREUCCI Lydia
Vice-présidente du SIS



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
Syndicat Intercommunal Scolaire
Coin-Sur-Seille/Pournoy-La-Chétive
du Vendredi 10 mai à 18 heures**

N° Délibération	Objet de la délibération	N° Page
1	Election du Président	2
2	Election du Vice-Président	2
3	Divers	3-4
	Signatures	5

Tous les membres du conseil syndical présents ont signé

MICHEL Martine Présidente 	ANDREUCCI Lydia Vice-Présidente 
DALMARD Franck 	FRANCOIS Olivier 
GUILLI Salima 	BRAUN Pierre 
KLEIN TERENCE 	DIYELANI René 
WERBENEC Jérôme A donné procuration à DALMARD Franck 	WOLFF Caroline 